

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Au nom du
Groupe

88^{ème} session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations

[Genève: 30 nov. - 03 déc. 2004]

**Intervention de S.E.M. Idriss JAZAÏRY
Ambassadeur, Représentant Permanent**

Genève, le 02 décembre 2004

[vérifier au prononcé]

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session du Conseil. Nos félicitations vont également aux autres membres élus.

Nous souhaitons également remercier M. Brunson McKinley, Directeur Général de l'OIM, et Mme Ndioro NDIAYE, Directeur Général adjoint, pour leur brillant travail à la tête de cette Organisation.

Nous nous réjouissons de l'adhésion des Bahamas, du Brésil, de la Turquie et de l'Estonie et de l'admission, en tant qu'observateur, de l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO).

Permettez-moi de faire, en premier lieu, une déclaration au nom du groupe africain.

S'agissant des questions relatives à la stratégie de l'OIM et à son avenir institutionnel, le groupe africain estime qu'au vu de l'importance de cette question et de ses implications, il conviendrait d'approfondir la réflexion à ce sujet. En effet, toute décision précipitée risquerait d'être lourde de conséquences. La proposition de l'Ambassadeur Karklins de confier le mandat de trancher cette question au prochain Comité exécutif nous paraît tout à fait raisonnable.

Dans tous les cas de figure, l'acte constitutif de l'organisation devra être préservé. Tout en mettant en valeur son expérience et son expertise, l'OIM doit également relever les nouveaux défis qui se posent à elle compte tenu des nouveaux phénomènes migratoires qui apparaissent sur la scène internationale.

A ce propos, notre groupe se félicite de la création de l'Unité du Droit international de la Migration et des Affaires juridiques. Nous espérons que la création de ce nouveau département permettra à l'OIM de jouer un rôle plus important dans le domaine de la promotion des droits des migrants.

Nous saluons également la constitution de l'Unité Migration et Santé en tant que pilier de la structure du Siège.

Par ailleurs, le Séminaire sur la Migration et le Commerce qui s'est tenu cette année a rehaussé l'efficacité de l'intervention de l'OIM dans le domaine des échanges.

Quant aux relations entre le système des Nations Unies et l'OIM, notre groupe encourage l'OIM à harmoniser son cadre d'action et à promouvoir sa coopération avec les agences onusiennes et les autres organisations internationales.

Pour ce qui est des contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget, elles constituent une préoccupation constante du groupe africain du fait notamment qu'elles grèvent le budget de l'OIM et entravent la poursuite de sa mission. Dans cette optique, le groupe ne ménage aucun effort pour encourager les pays d'Afrique à s'acquitter de leurs contributions statutaires.

Le groupe africain souhaite cependant rappeler que le recouvrement des arriérés ne doit pas être oublié des difficultés économiques et financières que connaissent ces pays.

Notre groupe recommande notamment à l'Administration de l'OIM de :

- de privilégier le dialogue et la concertation pour comprendre les raisons pour lesquelles certains pays n'arrivent pas à s'acquitter de leurs contributions,
- de tenter de trouver des solutions pour amener ces pays à s'acquitter de leurs contributions, d'un commun accord avec eux.

Pour ce qui est de la gestion du Fonds 1035, notre groupe apprécie les efforts déployés par l'Administration de l'OIM afin de gérer au mieux le fonctionnement de ce Fonds. Nous espérons également que l'Administration pourra d'ici la fin de l'année engager la totalité du budget consacré au financement des projets approuvés pour la région Afrique et Moyen-Orient. Le principe de l'équilibre régional dans l'allocation des ressources sera ainsi respecté.

Notre groupe souhaite également encourager les pays donateurs à accroître leurs contributions volontaires à ce Fonds. Par ailleurs, nous encourageons les bureaux extérieurs de l'OIM à continuer à porter assistance aux pays admissibles à ce Fonds, notamment pour la conception et la soumission des projets. Ceci leur permettra de bénéficier pleinement des avantages du fonds.

Nous souhaiterions également rappeler que toute entreprise de restructuration du Fonds doit nécessairement tenir compte de ses termes de référence originels afin de préserver l'esprit et la lettre de ses concepteurs.

Nous espérons enfin que le dialogue sur la restructuration du Fonds 1035 aboutira à des résultats concrets et consensuels lors de la prochaine évaluation officielle prévue pour l'automne 2005.

Se tournant vers le projet de programme et budget pour l'année 2005, le groupe encourage l'OIM à multiplier ses activités sur le continent africain qui est le théâtre de flux migratoires importants et peu maîtrisés.

Notre groupe a adhéré au consensus dégagé à l'issue du précédent sous-comité du budget et des finances concernant le maintien, pour l'année 2005, de la partie administrative du budget à son niveau actuel. Il souhaiterait néanmoins que les Etats Membres puissent, à l'avenir, faire preuve de plus de compréhension. Je me réfère évidemment aux cas où l'augmentation sollicitée est relativement faible et n'a pas d'incidences sur les contributions des Etats.

Le groupe africain regrette qu'il n'existe aucune représentation de l'OIM dans la sous-région d'Afrique Centrale. Cela constitue un handicap pour cette sous-région qui se trouve donc privée des bienfaits que pourrait lui apporter l'OIM, par le biais de représentations locales, en termes de conseils et de services.

Nous nous félicitons, par ailleurs, de la transformation du Bureau d'Addis Abeba en "Mission spéciale de Liaison". Ceci permettra d'obtenir une plus grande synergie entre les activités de l'OIM et celles de l'Union Africaine. Suivant cet exemple, nous suggérons à l'Administration de l'OIM d'envisager la création de ce nouveau type de missions dans d'autres sous-régions de notre continent.

Tout en saluant toutes les initiatives positives qui ont déjà été prises, nous invitons donc l'Administration de l'OIM à nous présenter une configuration qui prenne en compte les besoins spécifiques du continent africain et de ses sous-régions.

Permettez-moi à présent, Monsieur le Président, de faire une brève déclaration au nom de la délégation algérienne.

Monsieur le Président.

Au nom de la délégation

Les flux migratoires génèrent nécessairement des problématiques et des situations liées à tout mouvement de populations. Leurs retombées sont perceptibles aussi bien dans les pays d'origine que de destination.

Dans un tel contexte, le thème retenu pour cette session du Conseil, "évaluation et mise en valeur de la migration", consacré aux coûts, avantages, opportunités et défis de la migration, revêt toute son importance.

Ma délégation considère que les politiques adoptées par les Etats doivent reconnaître le potentiel que représentent les migrants. Si l'action de sensibilisation internationale est menée de manière concertée, les pays du Nord

comme ceux du Sud comprendront que les avantages de la migration, en termes économique, social et culturel, sont nettement supérieurs aux coûts qu'elle peut engendrer.

C'est la raison pour laquelle l'Algérie œuvre pour une politique migratoire cohérente. Ceci signifie une politique qui a pour but le maintien et le renforcement des liens multiples entre les émigrés et leur pays d'origine, ainsi que la défense de leurs droits légitimes dans les pays d'accueil. C'est ainsi que l'Algérie a pris des mesures de facilitation administrative au niveau des représentations consulaires. Elle a également procédé à l'ouverture de centres culturels, à la création d'écoles internationales, à l'accueil des investissements par nos émigrés. L'Algérie enfin cherche à valoriser la contribution des compétences nationales au service du développement du pays et à dynamiser le mouvement associatif algérien à l'étranger.

Monsieur le Président,

L'OIM accorde une importance particulière aux processus régionaux en tant qu'espace privilégié de concertation et de dialogue entre des pays limitrophes qui font souvent face à des problèmes similaires liés à la migration.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la réunion du Forum pour le Dialogue en Méditerranée occidentale que l'on appelle plus communément le Dialogue des 5+5. La troisième Conférence s'est tenue à Alger, les 15 et 16 septembre 2004, sur le thème de la migration en Méditerranée occidentale. Mon pays assurera d'ailleurs la présidence et le suivi de ce cadre de coopération pour l'année 2004-2005.

La Conférence ministérielle d'Alger sur la migration en Méditerranée occidentale fait suite aux Conférences de Tunis d'octobre 2002 et de Rabat d'octobre 2003. Notre rencontre a permis d'approfondir la réflexion commune sur les questions migratoires. Elle a également contribué à établir les référents d'un partenariat à même de consacrer une approche globale, intégrée et concertée de la migration dans le bassin occidental de la Méditerranée.

Dans ce contexte, les ministres participants ont eu à envisager des mesures et des actions destinées à donner corps au dialogue sur la problématique de la migration dans la région euro-méditerranéenne.

La Conférence, qui a compté la participation de l'OIM, à travers son Directeur Général, a notamment mis en place un mécanisme de suivi, chargé d'identifier les actions opérationnelles de coopération. A ce titre, nous nous félicitons de l'inscription au Fonds 1035 de l'OIM du projet portant sur le "renforcement de la

coordination et des capacités de gestion des migrations en Méditerranée occidentale". Ceci constitue un bon début dans le lancement des activités de suivi.

Je voudrais enfin évoquer le projet de création de centres de transit dans les pays d'Afrique du Nord qui a été émis lors de la réunion informelle des Ministres de l'Intérieur de l'Union Européenne, tenue à La Haye le 1^{er} octobre 2004. Nous ne pouvons soutenir cette idée qui constitue, si elle venait à se concrétiser, une dérive grave et une régression sans précédent dans la gestion des migrations. Mon pays estime en effet que ces centres de transit aux frontières de l'Europe ne constituent pas la solution pour éviter un afflux de populations venant des pays sub-sahariens vers le continent européen. La vraie solution réside dans l'aide au développement économique des zones d'émigration qui endigue durablement les flux migratoires.

Nous pensons en outre que l'OIM pourrait, en collaboration avec le HCR, développer sa réflexion sur les réfugiés qui représentent une part non négligeable des migrants internationaux.

Monsieur le Président,

S'agissant de la coopération bilatérale entre l'Algérie et l'OIM, un accord de siège a été signé à Alger le 29 octobre 2002. Depuis cette date, un certain nombre de projets de coopération ont été identifiés dont certains sont déjà mis en œuvre.

L'Algérie est convaincue que l'ouverture prochaine d'une représentation de l'OIM à Alger donnera un nouvel élan à la coopération avec votre Organisation.

La position géo-stratégique de l'Algérie en Méditerranée, carrefour entre l'Afrique et l'Europe, fait d'elle un pays d'émigration, d'immigration et de transit. L'expérience de l'Algérie et ses moyens appréciables d'observation et d'analyse des flux migratoires pourraient être mis à contribution dans le cadre des échanges avec l'OIM.

Je vous remercie.

~~en tant que~~
en tant que pays d'origine de migrants

Monsieur le Président.

L'Algérie œuvre pour une politique migratoire cohérente. Ceci signifie une politique qui a pour but le maintien et le renforcement des liens multiples entre les émigrés et leur pays d'origine, ainsi que la défense de leurs droits légitimes dans les pays d'accueil. C'est ainsi que l'Algérie a pris des mesures de facilitation administrative au niveau des représentations consulaires. Elle a également procédé à l'ouverture de centres culturels, à la création d'écoles internationales, à l'accueil des investissements par nos émigrés. L'Algérie enfin cherche à valoriser la contribution des compétences nationales au service du développement du pays et à dynamiser le mouvement associatif algérien à l'étranger.

Monsieur le Président, *l'Algérie est aussi un pays de destination et de transit de migrants d'autres pays, ce qui pose une nouvelle série de défis et aussi d'opportunités*

L'OIM accorde une importance particulière aux processus régionaux en tant qu'espace privilégié de concertation et de dialogue entre des pays limitrophes qui font souvent face à des problèmes similaires liés à la migration.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la réunion du Forum pour le Dialogue en Méditerranée occidentale que l'on appelle plus communément le Dialogue des 5+5. La troisième Conférence s'est tenue à Alger, les 15 et 16 septembre 2004, sur le thème de la migration en Méditerranée occidentale. Mon pays assurera d'ailleurs la présidence et le suivi de ce cadre de coopération pour l'année 2004-2005.

La Conférence d'Alger fait suite aux Conférences de Tunis d'octobre 2002 et de Rabat d'octobre 2003. Notre rencontre a permis d'approfondir la réflexion commune sur les questions migratoires. Elle a également contribué à établir les points d'ancrage d'un partenariat à même de consacrer une approche globale, intégrée et concertée de la migration dans le bassin occidental de la Méditerranée.

Dans ce contexte, les ministres participants ont eu à envisager des mesures et des actions destinées à donner corps au dialogue sur la problématique de la migration dans la région euro-méditerranéenne.

La Conférence, qui a compté la participation de l'OIM, à travers son Directeur Général, a notamment mis en place un mécanisme de suivi, chargé d'identifier les actions opérationnelles de coopération. A ce titre, nous nous félicitons de l'inscription au Fonds 1035 de l'OIM du projet portant sur le "renforcement de la coordination et des capacités de gestion des migrations en Méditerranée

occidentale". Ceci constitue un bon début dans le lancement des activités de suivi.

Je voudrais enfin évoquer le projet de création de centres de transit dans les pays d'Afrique du Nord qui a été émis lors de la réunion informelle des Ministres de l'Intérieur de l'Union Européenne, tenue à La Haye le 1^{er} octobre 2004. Nous ne pouvons soutenir cette idée qui constituerait, si elle venait à se concrétiser, une dérive grave dans la gestion des migrations. Mon pays estime en effet que ces centres de transit aux frontières de l'Europe ne constituent pas la bonne solution pour éviter un afflux de populations venant des pays sub-sahariens vers le continent européen. La vraie solution réside dans l'aide au développement économique des zones d'émigration qui endigue durablement les flux migratoires.

Nous pensons en outre que l'OIM pourrait, en collaboration avec le HCR, développer sa réflexion sur les réfugiés qui représentent une part non négligeable des migrants internationaux.

Monsieur le Président,

S'agissant de la coopération bilatérale entre l'Algérie et l'OIM, un accord de siège a été signé à Alger le 29 octobre 2002. Depuis cette date, un certain nombre de projets de coopération ont été identifiés dont certains sont déjà mis en œuvre.

L'Algérie est convaincue que l'ouverture prochaine d'une représentation de l'OIM à Alger donnera un nouvel élan à la coopération avec votre Organisation.

Je vous remercie.